



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 42144

## Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question de la mise aux normes des élevages, dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Ce programme de reconquête de la qualité de l'eau a connu un accueil favorable de la part des professionnels et a permis le maintien des élevages économiquement viables, en plus des effets positifs en termes d'emplois dans l'artisanat rural et le bâtiment qu'il a pu entraîner. Interpellé par les présidents de la FDSEA, du CDJA, de la CRA, du CRJA et de la chambre d'agriculture de Vendée, il apparaît que ce programme pourrait être aujourd'hui menacé par manque de crédits. L'agence de l'eau Loire-Bretagne propose en effet une réduction des aides, qui irait à l'encontre des effets recherchés à travers le PMPOA et qui aboutirait à placer les élevages dans une situation d'iniquité au regard de ce programme. Il souhaiterait en conséquence connaître ses intentions sur cette question et s'il entend permettre au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole de se poursuivre dans les conditions initialement négociées.

## Texte de la réponse

Un rapport d'évaluation du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) a été demandé par les ministres de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche et par le secrétaire d'Etat au budget. Ce rapport a été remis au Gouvernement, dans sa forme définitive qui intègre les remarques et observations formulées par les ministères, le 3 novembre 1999. Rédigé par les inspections générales des ministères concernés, comme c'est la règle, ses propositions n'engagent pas le Gouvernement. Il a été décidé de le rendre public, aussi peut-il être consulté sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les conclusions de ce rapport ne remettent pas en cause le principe du PMPOA. Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre le 21 octobre 1999 lors de sa rencontre avec les organisations professionnelles agricoles, le PMPOA sera poursuivi mais en le réorientant pour en améliorer l'efficacité environnementale tout en maîtrisant mieux les coûts. Ainsi sera-t-il mis en oeuvre dans des zones prioritaires au regard de la qualité des eaux. Dans ces zones il sera accessible à des élevages nettement plus petits qu'auparavant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42144

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 21 février 2000, page 1074

**Réponse publiée le :** 10 juillet 2000, page 4129